



VILLE D'UZERCHE

Courriel : mairie@uzerche.fr

Téléphone : 05.55.73.17.00

Fax : 05.55.98.44.55

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 1^e séance du 26 janvier 2022

Afférents au C.M. : 23

En exercice : 23

Présents et absents ayant donné pouvoir : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 26 janvier à 20h, le conseil municipal d'UZERCHE, dûment convoqué le vendredi 21 janvier 2022, s'est assemblé salle n°2 de l'ancien lycée de garçons, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRADOR, maire.

Présents : M. Jean-Paul GRADOR, maire, Mme Catherine CHAMBRAS, M. François FILLATRE, Mme Frédérique REAL, M. Jean-François BUISSON, Mme Catherine MOURNETAS, M. Jérémy RIGAUD, adjoints au maire, M. Yves CHEFDEVILLE, Mme Armelle COTTRANT, Mme Nathalie RAUFLET, M. Stéphane BOURDALOU, Mme Marie NICAUD, Mme Enora MAHE, M. Benjamin LAPORTE, Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET, Mme Evelyne DEBARBIEUX, M. Anthony ROUGERIE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. Guy LONGEQUEUE (pouvoir à M. Jérémy RIGAUD), M. François BORDILLON (pouvoir à Mme Catherine CHAMBRAS), Mme Simone BESSE (pouvoir à Mme Marie NICAUD), Mme Emmanuelle MARTIN (pouvoir à M. Jean-Paul GRADOR), M. Patrick PIGEON (pouvoir à Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET), M. Guillaume JOIE (pouvoir à M. Anthony ROUGERIE).

Secrétaire de séance : M. Jérémy RIGAUD

N° de la délibération : 2022-01-01.6

ECLAIRAGE D'UN COURT DE TENNIS

Demande de subvention auprès de l'Etat - programmation 2022 de la DETR

Monsieur Jean-François BUISSON, adjoint au maire, indique aux membres de l'assemblée que la commune d'Uzerche, propriétaire des courts de tennis de la Peyre, souhaite procéder à l'éclairage de l'un d'entre eux suite à une demande du club résident.

Ce projet permettra ainsi d'optimiser l'utilisation de cet équipement sportif et d'élargir ses créneaux d'utilisation.

Le coût des travaux est estimé à 8 472.43 € HT.

Dans cette perspective, la commune d'Uzerche sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 (DETR) - aménagement de petits équipements sportifs.

Le plan de financement est donc le suivant :

Coût total HT	8 472,43 €
Subvention sollicitée auprès de l'Etat - Dotation d'équipement des territoires ruraux - 30% (taux pivot)	2 541,73 €
Autofinancement communal	5 930,70 €

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire d'appel à projets pour la programmation 2022 de la DETR ;

VU le budget principal de la commune ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur BUISSON,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

1/ APPROUVE le projet d'éclairage d'un court de tennis ainsi que le plan de financement décrit ci-dessus.

2/ AUTORISE monsieur le maire ou son représentant :

- à solliciter l'Etat au titre de la programmation 2022 de la DETR, dans les conditions précitées.
- à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

3°/ DIT que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Commune.

Fait à Uzerche, le 26 janvier 2022



Le maire, Jean-Paul GRADOR